



Nancy, le 16 novembre 2023

## Mais, ou, et, donc, or, ni PAR de Bar-le-Duc

### Où-Bref retour historique :

Victime de la RGPP, le CAE de Bar-Le-Duc (BLD) a été fermé en 2011. Les restructurations juridiques successives ont entraîné la création d'une direction territoriale composée des départements 54/55/88, et pour le département meusien d'un service unique STEMO Verdun (55) / Val de Briey (54). Pour la Meuse, territoire rural totalement dépourvu de transport, la localisation uniquement à Verdun ne permettait pas de répondre aux besoins des usagers. Ainsi, malgré la fermeture du CAE, un service dénommé PAR (Point Accueil Rencontre) a, jusqu'à ce jour, perduré à Bar-Le-Duc, qui couvre l'ensemble des mesures du Sud Meusien.

En octobre 2022, les deux derniers éducateurs officiellement affectés à l'UEMO de BLD reçoivent, via Harmonie une modification de leurs arrêtés. L'administration de manière unilatérale et injuste notifie cette décision sans qu'aucun échange n'ait lieu avec les principaux concernés, les laissant sans réponse face à leurs interrogations. De plus, aucune prime de restructuration ne leur est accordée. Un recours devant le TA est en cours sur cette question.

Janvier 2023 : Madame NISAND (DPJJ), Monsieur GREGOIRE (DIR GE, en retraite depuis), en visite sur le service de Verdun, se félicitent de la bonne organisation du STEMO et de l'importance de cette justice de proximité via le PAR. Ils garantissent alors aux collègues présents la pérennité de ce fonctionnement.

### Mais - emballage au cours de l'été :

Juillet/août 2023 : Les locaux au sein desquels est installé le PAR font l'objet d'une vente et subissent de fortes dégradations matérielles.

Septembre 2023 : L'OPH, nouveau propriétaire des lieux se doit de reloger les collègues et propose des locaux à proximité directe de la gare mais pour un bail temporaire de 8 mois ne correspondant ni au nombre de m<sup>2</sup>, ni au montant de loyer prévu par l'administration. Néanmoins, par dérogation une prise à bail est acceptée à compter du 1<sup>er</sup> octobre. Déménagement les 9 et 10 octobre 2023.

19 septembre 2023 : visite SST/CT sur le PAR.

Sous le regard sidéré de nos collègues, le DT leur annonce (profitant de la présence des OS ?) la fermeture pure et simple de leur service à l'échéance des 8 mois de relogement et le rapatriement de l'ensemble des agents sur l'UEMO de Verdun.

Faute de pouvoir justifier d'arrêté d'affectation (la boucle est bouclée !), le DT se déclare peu optimiste sur le maintien de locaux dédiés.

### Or :

Bar-Le-Duc est la Préfecture de la Meuse, l'ensemble des services de l'État y est installé. Seule la PJJ n'y serait donc plus présente, désertant ainsi les lieux d'instance officielle au sein desquels siègent nos collègues (CISPD, CRIP...).

Si le Tribunal pour Enfants est situé à Verdun son organisation comprend deux magistrats dédiés à 2 secteurs : Sud Meusien et Nord Meusien. Le TPE note une augmentation importante de l'activité sur le Sud Meusien au cours de ces derniers mois.

La Meuse est un département étendu et très rural, rendant difficile l'accès au service public du fait de problèmes accrus de mobilité et d'absence de transports suffisants.

Les temps de trajet de plus d'une heure trente pour se rendre dans les communes les plus excentrées aurait pour conséquence pour les collègues une augmentation des risques routiers sur des axes secondaires accidentogènes.



La seconde conséquence de l'allongement des temps de trajets serait, de fait, une réduction drastique des temps de présence auprès des mineurs et de leur famille.

Sept collègues, tous corps confondus, interviennent quotidiennement sur le PAR ; un relevé comptable des suivis réalisés sur les 2 dernières années (sept 2021/sept 2023) met en évidence que l'activité sur le Sud Meusien représente 428 mineurs (53, 77 % de l'activité totale du département) pour 661 décisions (69,43 % de l'activité du département).

L'implantation déjà ancienne sur ce territoire a permis à la PJJ d'y être reconnue et de créer un réseau partenarial important qui bénéficie à chacun et facilite la mise en place régulière et fréquente de stages / réparations de toutes natures, à proximité des mineurs concernés.

Actuellement, le Sud Meusien est témoin d'une montée en charge importante de l'activité (notamment en MJIE).

**Donc :**

L'ensemble de ces arguments justifie, à eux-seuls la création d'une **UEMO à Bar-le-Duc.**

L'administration nous oppose :

-des chiffres. Toujours cette logique comptable au détriment de la santé et de la sécurité des agents, d'une prise en charge de qualité des enfants et de la préservation de la planète (bilan carbone) en éloignant les professionnels de leur bassin d'activité. On peut d'ailleurs s'interroger sur la plus-value réelle en termes de coûts de cette opération (essence, entretien, frais de déplacement..).

- l'absence d'arrêté qui ne peut à lui seul expliquer l'abandon total d'une activité reconnue.

**Nos organisations syndicales SNPES-PJJ/FSU et CGT PJJ, en appui des agents du PAR de BLD et du STEMO Verdun exigent de l'administration qu'elle montre enfin un peu d'ambition et acte la création d'une UEMO à Bar-le-Duc, Préfecture de la Meuse, afin de garantir le maintien d'un service PJJ de proximité auprès des publics les plus en difficultés.**

**Nous en appelons aujourd'hui à Mme CASANOVA (DIR GE) , à Madame NISAND (DPJJ) et à l'ensemble de nos partenaires institutionnels (Magistrats, Préfecture...) à nous aider à préserver ce service de qualité.**

*SNPES-PJJ/FSU lorraine Sud  
STEMO Epinal  
3 allée des Noisetiers  
88000 Epinal*

*CGT PJJ Grand-Est Lorraine Sud  
UL CGT de NANCY  
17, rue Drouin  
54000 NANCY*